



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	19

Le mercredi 14 juin 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 9 juin 2023

DELIBERATION

N° 113/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Modification du plan de
financement pour la création
d'un tiers lieu

ABSENTS : Marylène WALKOWIAK, Herbert WOLFERS, Jérôme BOUERI, André IPERT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Marylène WALKOWIAK à Paul REY, Herbert WOLFERS à Isabelle SAUVE, Jérôme BOUERI à Julia BONNET, André IPERT à Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 67/2023 du 12 avril 2023, l'Assemblée a approuvé la demande de subventions pour la création d'un tiers lieu.

Monsieur le Maire propose ce jour de modifier le plan de financement, comme suit :

Le montant de l'opération est de 2 207 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide de l'État à hauteur de 50% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 30% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention à l'État et au Département.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2023 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



OBJET : CREATION D'UN TIERS-LIEU

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE :

Montant 2 207 000 € HT

RECETTES :

ETAT 50% 1 103 500 €
DEPARTEMENT 30% 662 100 €
PART COMMUNE 20% 441 400 €

TOTAL TTC : 2 648 400 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 14 JUIN 2023



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sébastien Olharan', is written over the seal.

Sébastien OLHARAN

AR Prefecture

006-210600235-20230614-2023_242-DE
Reçu le 19/06/2023



LE 19 JUIN 2023

[Handwritten signature]

LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DEBENNE :

DEBENNE :

LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

